Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

INFORMATIONS DESTINÉES AUX CANDIDATS

Conseiller en financement lié au climat (CFA)

SOMMAIRE

A. Le PROE

B. DESCRIPTION DE POSTE

C. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

D. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

A. LE PROE

Le PROE est l'organisation régionale fondée par les gouvernements et administrations du Pacifique pour protéger et gérer l'environnement et les ressources naturelles de la région. Le PROE a son siège à Apia (Samoa), emploie environ 95 personnes et est doté d'un budget annuel de 20 millions d'USD pour 2015.

La création du PROE a indiqué à la communauté internationale que ces gouvernements et administrations étaient profondément attachés à l'amélioration de la gestion de l'environnement dans le cadre du développement durable.

Les orientations futures du PROE sont clairement formulées dans son Plan stratégique 2011-2015, qui définit le mandat, la vision et les programmes de l'Organisation. Ce Plan met tout particulièrement l'accent sur la prestation de services efficaces aux Pays et Territoires membres du PROE.

Mandat

Le PROE a pour **mandat** de promouvoir la coopération dans la région Pacifique et de contribuer à la protection et à l'amélioration de son environnement ainsi qu'à la pérennisation de son développement pour les générations actuelles et futures.

Vision

Le PROE souscrit à la **vision de l'avenir** suivante : « L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures ».

Membres

Le PROE compte 26 Membres, dont 21 États et territoires insulaires océaniens (États fédérés de Micronésie, Fidji, Guam, Îles Cook, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa américaines, Samoa, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis et Futuna) et 5 pays développés (Australie, États-Unis d'Amérique, France, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni) ayant des intérêts directs dans la région.

Divisions

Les priorités stratégiques du PROE sont mises en œuvre par les quatre divisions suivantes :

- **Changement climatique :** adaptation, recherche, politique et atténuation.
- **Biodiversité et gestion écosystémique :** milieux côtier et marin, espèces menacées et migratrices, espèces envahissantes et biodiversité.
- **Gestion des déchets et lutte contre la pollution :** gestion des déchets dangereux, lutte contre la pollution et gestion des déchets solides.
- **Surveillance environnementale et gouvernance :** surveillance et planification environnementales et gouvernance.

Ces divisions participent de manière intégrée à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets.

Services généraux et audit interne

Les Services généraux fournissent le soutien nécessaire à la mise en œuvre des priorités stratégiques du Secrétariat et comprennent les services suivants : Finance et administration, Gestion des ressources humaines, Documentation et archives, Communication et sensibilisation, et Suivi et évaluation. L'Unité d'audit interne assure un suivi indépendant des opérations et des procédures de gouvernance de l'Organisation, notamment en matière de gestion des risques et de contrôles internes.

LE FINANCEMENT CLIMATIQUE DANS LE PACIFIQUE

Reconnus comme étant les plus vulnérables aux changements climatiques, les États et territoires insulaires océaniens (ÉTIO) font face aux immenses défis que représentent l'adaptation et la réduction des impacts du changement climatique tels que l'élévation du niveau de la mer, les cyclones tropicaux, les fortes pluies, les inondations et la sécheresse. Leur capacité d'accès aux ressources techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre d'activités relatives au climat demeure limitée. Parmi les défis auxquels ils sont confrontés, on citera la difficulté d'accès à l'information, le manque des moyens humains nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets proposés, ainsi qu'à la gestion des projets, à la conduite d'audits, au suivi-évaluation et à l'établissement de rapports.

Le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) a été accrédité en tant qu'entité régionale de mise en œuvre (ERM) au titre du Fonds pour l'adaptation (FA) du Protocole de Kyoto en novembre 2013, puis au titre du Fonds vert pour le climat (FVC) en 2015.

Ces deux Fonds offrent aux pays la possibilité d'accéder aux financements, soit directement grâce à une entité nationale de mise en œuvre (ENM), soit par l'intermédiaire d'une entité régionale (ERM) ou multilatérale (EMM) de mise en œuvre, qui doit satisfaire aux normes fiduciaires internationales appliquées par les Conseils de ces deux Fonds. L'entité de mise en œuvre rend directement compte au Conseil de la gestion globale des projets, ainsi que de tout ce qui concerne les finances, le suivi et l'établissement de rapports relatifs aux activités conduites dans le cadre des projets.

Les organisations qui souhaitent obtenir l'accréditation en qualité d'ENM, d'ERM ou d'EMM, doivent prouver qu'elles disposent des effectifs, des compétences, de l'expérience, des contrôles et de la capacité internes nécessaires pour gérer des budgets pouvant atteindre 10 millions d'USD (FA) et 50 millions d'USD (FVC). Elles sont par conséquent tenues de démontrer qu'elles ont la capacité juridique requise, et de faire état d'antécédents couvrant plusieurs années en matière de gouvernance financière, de cadre de gestion des risques, de mécanismes de lutte contre la corruption, de transparence et de responsabilité. Le processus d'accréditation est défini et structuré sur des normes fiduciaires qui spécifient le niveau de capacité que doivent posséder ces institutions dans un ensemble de catégories. Pour obtenir l'accréditation, les organisations doivent d'abord satisfaire le Panel d'accréditation, structure autonome chargée de recommander les organisations candidates au Conseil du Fonds.

Cette accréditation permet au PROE d'aider les pays à élaborer et à présenter des demandes de financement de projets d'adaptation aux Conseils du FA et du FVC. Ce dernier finance également des projets d'atténuation et des projets d'appui relatifs au changement climatique, à l'observation systématique et aux besoins technologiques. Ceci est particulièrement important pour les pays de la région, dont les capacités nationales sont limitées. En parallèle, le PROE prévoit de continuer à appuyer les efforts visant à permettre aux pays de la région d'obtenir le statut d'ENM qui leur donnerait un accès direct aux Fonds. À cette fin, l'Organisation a élaboré un rapport sur son expérience du processus d'accréditation ERM du Fonds pour l'adaptation. Bien qu'à l'heure actuelle, le Pacifique ne compte aucune ENM, un certain nombre de pays sont parvenus à présenter des projets par le truchement d'entités multilatérales de mise en œuvre (EMM) telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

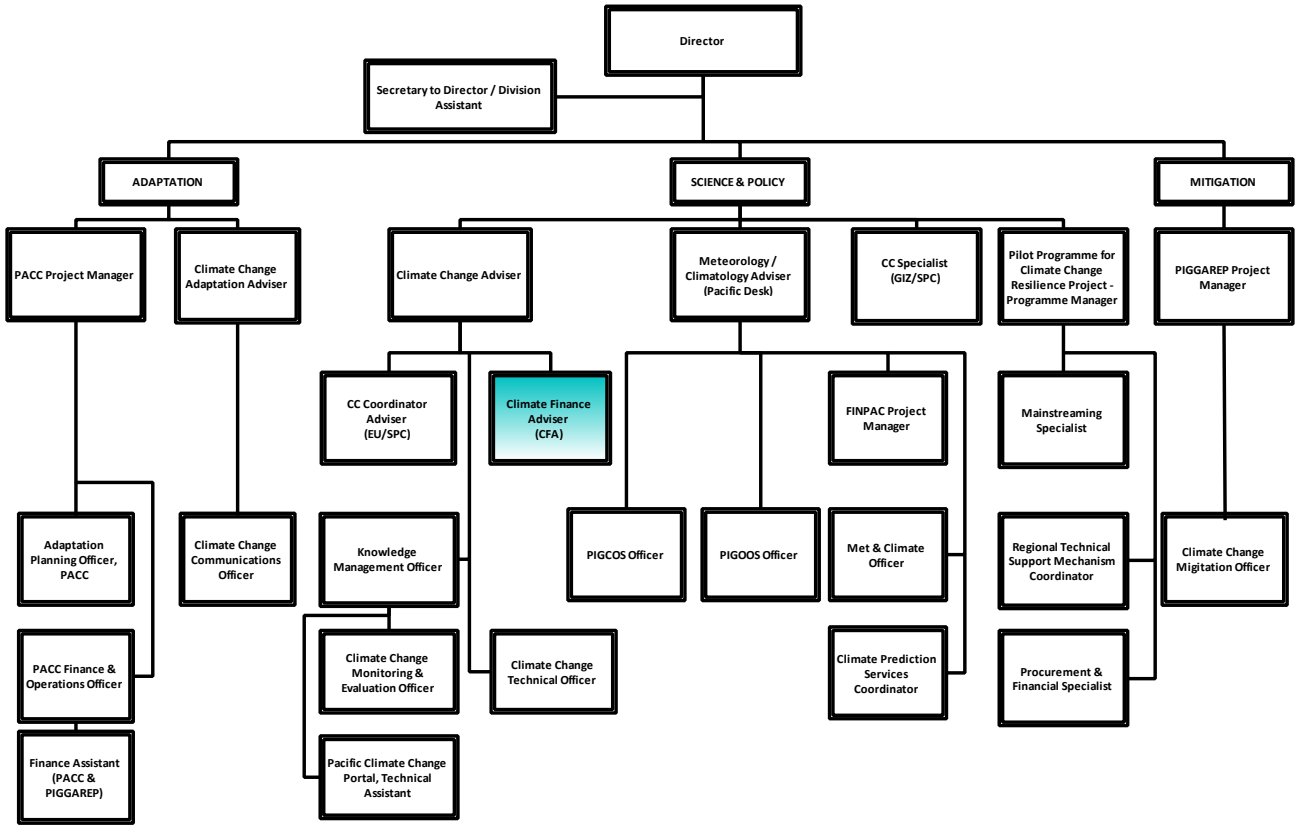
En qualité d'IRM du FA et du FVC, le PROE est tenu de continuer à faire la preuve de capacités d'exécutant de projet appuyées sur une gestion financière appropriée. Il devra donc veiller à réviser systématiquement ses politiques et procédures, et à consigner correctement les conclusions des révisions ainsi que les activités de suivi entreprises pour donner suite à ces conclusions.

Désireux de jouer pleinement son rôle d'ERM en faveur de ses Membres, le Secrétariat du PROE a créé le poste de Conseiller en financement lié au climat, se dotant ainsi de la capacité à plein temps de veiller à ce que les Membres soient informés et que les projets appropriés soient élaborés et exécutés efficacement et en temps opportun. Point focal des États et territoires insulaires océaniens souhaitant accéder aux ressources du FA et du FVC, le titulaire de ce poste répondra aux demandes d'information et appuiera l'élaboration de demandes de financement de projets.

B. DESCRIPTION DU POSTE

Intitulé du poste :	Conseiller en financement lié au climat (CFA)
Division :	Changement climatique
Équipe :	Science & Politiques
Supérieur hiérarchique :	Conseiller en changement climatique
Subalternes : (Nombre total de subalternes)	s.o.
Objet du poste :	Attributions : • Fournir des conseils et un soutien stratégiques et techniques pour aider le PROE et les États et territoires insulaires océaniens à accéder aux financements liés au climat et à les gérer, et renforcer leurs capacités de résistance de ces derniers au changement climatique. • Coordination des travaux conduits avec le Fonds pour l'adaptation et le Fonds vert pour le climat.
Date :	Mai 2015

Contexte organisationnel



Grands secteurs de réalisation

Le poste de Conseiller en financement lié au climat (CFA) englobe les grands secteurs de réalisation suivants :

1. Animation et coordination de l'action du PROE en tant qu'entité régionale de mise en œuvre (ERM) du Fonds pour l'adaptation (FA) et du Fonds vert pour le climat (FVC) ;
2. Fourniture de conseils et de soutien techniques relatifs au FA et au FVC aux pays membres insulaires océaniens du PROE ;
3. Représentation et renforcement des capacités, et
4. Planification et soutien à la mise en route du Centre océanien sur le changement climatique (PCCC).

Les exigences relatives à ces grands secteurs de réalisation sont brièvement décrites ci-après.

Responsabilités du titulaire du poste	Indicateurs de bonne performance
1. Animation et coordination de l'action du PROE en tant qu'entité régionale de mise en œuvre (ERM) du Fonds pour l'adaptation (FA) et du Fonds vert pour le climat (FVC) ; a) Conseiller les membres sur les processus et procédures FVC et du FA b) Aider les membres à prendre les mesures nécessaires à l'échelon national pour accéder aux financements du FA et du FVC c) Fournir des informations et des conseils sur les financements disponibles du FVC et du FA aux agents du PROE	• Conseils et soutien prodigués aux pays membres en vue de l'accès aux financements du FVC et du FA • Conseils et soutien prodigués au pays membres en vue de l'obtention du statut d'ENM • Coordination renforcée à l'échelon national aux fins d'accéder aux financements liés au climat du FVC et du FA • Projets climatiques des pays insulaires financés et exécutés. • Soutien à l'élaboration de propositions de projets complètes fourni par le truchement du mécanisme régional de soutien technique • Soutien et conseils concernant les financements liés au climat fournis au sous-comité exécutif du CORP sur le changement climatique (CES-CCC) et à son groupe d'appui de haut niveau sur le développement résilient face au changement climatique et aux catastrophes (WARD) • Information concernant les financements liés au climat fournis au WARD et à la Conférence des ministres de l'Économie des pays membres du Forum • Collaboration des organisations du CORP dans la cadre d'activités pertinentes en matière de financements liés au climat

2. Fourniture aux Membres de conseils et de soutien techniques relatifs au FVC et au FA a) Fournir des conseils stratégiques et politiques de haut niveau sur l'accès aux financements liés au climat, l'élaboration de projets et de demandes de financement, et le suivi-évaluation. b) Aider à élaborer des propositions de projets et faciliter les échanges entre les ÉTIO et les secrétariats du FVC et du FA c) Donner des conseils sur la cohérence des politiques en vue d'une utilisation optimale des financements liés au changement climatique	• Analyses et rapports de haute qualité sur les questions relatives aux financements liés au changement climatique fournis aux pays membres et aux partenaires • Contributions techniques et de haut niveau stratégique apportées à l'élaboration de propositions de projet et de demandes de financement majeures • Promotion de la cohérence des politiques et de la collaboration effective en matière de développement • Demandes de financements liés au climat élaborées et soumises • Suivi-évaluation effectif des projets climatiques du PROE • Soumissions élaborées et présentées aux directeurs des organisations membres du CORP, aux Conférences du PROE, et à la Conférence des ministres de l'Économie des pays membres du Forum • Directives claires élaborées pour orienter le fonctionnement du PROE en tant qu'ERM plutôt qu'en tant que prestataire d'assistance technique et de mise en œuvre de projets. • Collaboration effective avec les experts du mécanisme régional de soutien technique aux fins d'élaborer des concepts de projet et des demandes de financement à soumettre au FA et au FVC
3. Représentation et renforcement des capacités a) Faciliter les relations, les partenariats et les activités en réseau avec les partenaires et donateurs existants et potentiels ainsi qu'avec les pays membres pour les projets financés par le FVC et le FA. b) Fournir des services de renforcement des capacités aux ÉTIO postulant pour le statut d'ENM du FA et du FVC c) Élaborer et mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités au sein du PROE et auprès des Membres pour veiller à la bonne compréhension des questions	• Mécanismes adaptés mis en place pour les travaux consultatifs avec les Membres • Réseaux améliorés et coopération positive avec les partenaires et les donateurs • Services de renforcement des capacités des pays membres à accéder aux ressources du FVC et du FA assurés et facilités • Programmes de renforcement des capacités élaborés et mis en œuvre par le PROE et par les pays membres • Programmes de renforcement des capacités pertinents et utiles en vue de l'accès des pays

prioritaires concernant les financements liés au climat.	membres aux financements liés au changement climatique • Agents du PROE formés à l'accès aux ressources du FVC et du FA • PROE représenté aux réunions pertinentes du FVC, du FA et à d'autres réunions consacrées aux financements liés au climat
4. Planification et soutien à la mise en route du Centre océanien sur le changement climatique (PCCC) a) Soutenir l'équipe du PROE pour le développement du concept du PCCC, de son programme et des plans de son bâtiment. b) Servir de Point focal pour toutes les interactions avec le gouvernement japonais.	• Concept du PCCC élaboré et approuvé à l'issue de consultations élargies • Plans du bâtiment et programme du Centre océanien sur le changement climatique approuvés • Pleine coopération et interactions avec les représentants du gouvernement japonais

Remarque

Les normes de performance ci-dessus sont uniquement fournies à titre indicatif. Les mesures exactes de performance concernant ce poste devront être examinées plus avant par son titulaire et le directeur ou son supérieur hiérarchique dans le cadre du système d'amélioration des résultats personnels.

Cette section peut être insérée directement dans les Plans d'amélioration des résultats personnels.

Complexité du travail

Tâches les plus complexes communément accomplies :
• Discussions et négociations complexes concernant les financements liés au climat • Satisfaire aux demandes des ÉTIO et gérer leurs attentes • Fort taux de rotation des experts nationaux et manque de directives nationales • Coordination insuffisante à l'échelon national • Capacité à travailler dans une équipe pluridisciplinaire et plurisectorielle et à veiller à ce que les pays membres impulsent les projets climatiques et environnementaux régionaux et nationaux • Apporter des réponses rapides et précises à la haute direction en fournissant des documents d'information, des analyses et un soutien de haute qualité

Relations fonctionnelles et compétences connexes

Principaux contacts internes ou externes	**Nature du contact le plus courant**
Externes	

• Correspondants du PROE • CORP et organisations régionales • Experts du changement climatique, fonctionnaires des ministères des Finances et de la Planification de l'ensemble de la région (et d'autres régions le cas échéant) • Partenaires des projets (donateurs ou gouvernements bénéficiaires) • Consultants • Représentants du gouvernement japonais ***Internes*** • Direction générale • Conseiller chargé de l'assistance du FEM • Autres agents de programme • Services généraux	• Partage de l'information, promotion du PROE et des enjeux régionaux • Discussions/élaboration de propositions conjointes • Fourniture des conseils d'expert et contributions techniques à la conception ou à la conduite d'activités régionales • Examen des documents de référence • Coordination et animation • Participation à la planification stratégique et à l'élaboration de demandes de financement et de projets • Gestion et coordination d'études économiques selon les besoins • Rédaction de rapports • Discussions

Niveau de délégation

Le titulaire du poste :
▪ Gère un budget opérationnel ▪ Peut autoriser des dépenses sur son budget en consultation avec le bailleur de fonds et les partenaires participant à la mise en œuvre ▪ Peut négocier au nom du PROE avec l'aval préalable de son supérieur ▪ Peut rechercher des financements pour les programmes de travail

Profil personnel

Cette section dresse le profil requis pour exécuter le rôle avec 100 % d'efficacité (ce profil ne reflète pas nécessairement celui du titulaire actuel du poste). Il peut représenter une combinaison de connaissances/expérience, de qualifications ou d'un niveau équivalent acquis par l'expérience ou des capacités essentielles, des attributs ou des compétences spécifiques au poste.

Qualifications

Indispensable

1) Formation de niveau maîtrise en macroéconomie, économie des ressources ou autre discipline pertinente, OU licence assortie d'une expérience professionnelle pertinente dépassant le minimum requis

Connaissances/Expérience

Indispensable
2) Au moins 7 ans d'expérience des financements liés au climat, de préférence dans la région du Pacifique insulaire, une connaissance avérée de la mise en œuvre et de la gestion des projets relatifs au changement climatique
3) Connaissance et compréhension avérées des nouveaux enjeux et défis en matière environnementale, notamment des questions relatives au changement climatique concernant l'Océanie, et expérience confirmée des relations avec les donateurs et les bailleurs multilatéraux qui financent l'action climatique, en Océanie de préférence
4) Expérience avérée de la planification et de la gestion de programmes et de projets et du suivi-évaluation, notamment de la coordination de projets multiples, de la gestion financière de projets, de l'élaboration de propositions de projets et de demandes de financement, et de la levée de fonds
5) Expérience professionnelle confirmée dans un environnement de travail pluridisciplinaire et multiculturel ; capacité avérée à motiver des équipes et à fixer des objectifs dans le cadre de plans de travail et à les atteindre, ainsi que bonnes compétences en coordination, conseil et communication
6) Excellente aptitude à communiquer, tant à l'oral qu'à l'écrit et à présenter des exposés de haut niveau, excellentes compétences interpersonnelles et capacité à établir et maintenir des relations avec des interlocuteurs variés ;
7) Expérience avérée de l'analyse coûts-avantages et de l'estimation de valeurs non marchandes, et compréhension des principes liés aux bases de données ainsi qu'un très bon niveau en informatique et, de préférence, maîtrise des programmes de Microsoft

Capacités essentielles/Attributs/Compétences spécifiques au poste

Les niveaux suivants sont normalement attendus pour obtenir 100 % d'efficacité :

Niveau expert	• Modalités des financements liés au changement climatique et des exigences régissant l'accès à ces financements • Élaboration et rédaction de propositions de projet

	• Planification macro- et microéconomique • Expérience de l'obtention de financements liés au climat • Gestion de projets • Renforcement des capacités (élaboration de formations) • Expérience professionnelle des relations avec les hauts fonctionnaires • Capacité à travailler et à entretenir des relations fructueuses avec des groupes de parties prenantes issus de contextes techniques et culturels très divers • Expérience professionnelle de la gestion et de la conception de projets et de programmes et de l'élaboration de propositions de projet • Statistiques • Excellente aptitude à communiquer, tant à l'oral qu'à l'écrit, et capacité à trouver des solutions innovantes grâce à la pensée latérale, en sortant des sentiers battus
Niveau avancé	• Thématiques environnementales océaniennes • Nouveaux enjeux et défis en matière environnementale
Connaissance pratique	• Principes généraux de gestion
Connaissances particulières	• Plan stratégique du PROE • Programmes de travail du PROE • FVC • Directives du Fonds pour l'adaptation

Comportements essentiels

Il est attendu des fonctionnaires du PROE qu'ils adhèrent aux valeurs de l'Organisation et à son code de conduite, qui revêtent une importance essentielle dans le cadre de l'amélioration des résultats personnels :

- Leadership environnemental
- Prestation de services
- Juste appréciation de nos populations
- Intégrité

Modification de la description de poste

Cette description de poste pourra au besoin être modifiée pour tenir compte de l'évolution de notre environnement de travail, y compris technologique et statutaire. Elle pourra être révisée pour préparer la planification des performances dans le cadre du cycle annuel de performance ou selon les besoins.

C. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

Lieu d'affectation : Apia (Samoa).

Durée: La durée du contrat est fixée à 3 ans avec possibilité de renouvellement jusqu'à un maximum de 6 ans, en fonction des performances de l'employé au cours de son premier mandat, de la poursuite des activités du programme et de la disponibilité de fonds.

Traitement : Le traitement est libellé en droits de tirage spéciaux (DTS) du Fonds monétaire international. La rémunération correspond à la catégorie 11 du barème des traitements du PROE et se situe entre 35 440 et 53 160 DTS, soit actuellement entre 135 250 SAT et 202 875 SAT (talas samoans) ou 53 671 USD et 80 506 USD par an aux taux de change actuels.

Traitement à l'engagement : Le traitement de départ correspondra à la classe inférieure du barème des traitements conformément aux directives du Secrétariat en matière de rémunération. Tous les postes ont été évalués afin de refléter les niveaux de responsabilité et d'expérience ainsi que les qualifications requises. L'avancement dans le barème des traitements sera fonction des évaluations annuelles des résultats personnels.

Indemnité de cherté de vie : Une indemnité de cherté de vie, comprise entre 4 695 et 6 189 DTS, sera également versée au candidat retenu. Au taux de change actuel, cette indemnité se situe entre 17 917 SAT et 23 618 SAT, soit entre 7 110 USD et 9 372 USD. L'indemnité de cherté de vie reflète la différence du coût de la vie entre Suva et Apia. Elle est révisée périodiquement sur la base de données vérifiées par un examinateur indépendant.

Ajustements : Les traitements et indemnités des agents recrutés sur le plan international sont versés en talas samoans et ajustés tous les mois sur la base de la moyenne mensuelle de la valeur des DTS par rapport au tala (SAT) au moment de leur versement. Les fluctuations des DTS sont toutefois limitées à 5 % de part et d'autre d'une valeur de référence fixée tous les ans. Le traitement est versé mensuellement en SAT. Le taux de change au moment de la rédaction du présent document est environ 1,00 USD = 2,52 SAT.

Durée du mandat : Le mandat des personnes recrutées hors du Samoa commence le jour où elles quittent leur domicile pour prendre leurs fonctions. Tout engagement est subordonné au passage satisfaisant d'une visite médicale et à une période d'essai de six mois.
La résiliation de l'engagement intervient : i) à l'issue du mandat du contrat ; ii) avec un mois de préavis, donné par l'une ou l'autre des parties ; iii) sans préavis donné par l'une ou l'autre des parties, moyennant le paiement d'un mois de traitement en lieu et place de préavis ; iv) à titre de mesure disciplinaire, par renvoi avec ou sans préavis.

Évaluations des performances : Les évaluations annuelles des performances et les primes annuelles seront établies en appliquant le Système d'amélioration des résultats personnels du Secrétariat.

LES CONDITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT AU PERSONNEL RECRUTÉ HORS DU SAMOA :

Frais de déménagement : Le PROE prend en charge certains frais d'engagement et de résiliation des agents recrutés en dehors du Samoa, y compris les frais de transport et d'hébergement encourus par l'employé et les personnes à charge qui l'accompagnent, entre son lieu de recrutement et Apia et vice-versa, en empruntant le chemin le plus court et le plus économique. Ces frais comprennent notamment :

- les billets d'avion en classe économique ;
- les frais raisonnables d'emballage, d'assurance et de transport des meubles, biens ménagers et effets personnels, dans un conteneur de 20 pieds ; et,
- jusqu'à 20 kg d'excédent de bagages pour l'employé et sa famille.

Prime d'installation : Une indemnité forfaitaire de 1 100 DTS est versée au moment de la prise de fonctions à Apia. Cette indemnité est actuellement équivalente à 4 197 SAT (1 665 USD).

Hébergement provisoire et assistance : À son arrivée à Apia, le nouvel employé et les personnes à sa charge peuvent être logés provisoirement dans un hôtel ou un logement meublé approprié pendant une durée maximale de 6 jours ouvrés. Le nouvel employé bénéficie d'une assistance pour s'installer à Apia, notamment pour trouver un logement locatif approprié.

Visite pendant les vacances scolaires : Un billet aller-retour annuel en classe économique, entre le lieu d'étude (domicile agréé) et Apia pour i) chaque enfant à charge suivant des études hors du Samoa ou ii) l'employé ou son conjoint, pour rendre visite à l'enfant et sous réserve que le voyage ne soit pas accompli dans les 6 derniers mois du contrat.

Voyage pour congé dans les foyers : Voyage aller-retour en classe économique entre Apia et le domicile agréé de l'employé et des personnes à sa charge tous les 18 mois de service (contrats de trois ans) à condition qu'aucun voyage ne soit effectué pendant les 12 derniers mois du contrat.

Privilèges et immunités : La rémunération offerte par le PROE est exonérée d'impôt pour les ressortissants étrangers et les résidents non permanents du Samoa ; cette exonération s'applique également à l'importation des effets personnels et appareils ménagers qu'ils ont possédés et utilisés pendant au moins six mois, dans les six mois suivant la prise de fonctions.

Indemnité de rapatriement : L'employé est habilité à recevoir au terme de son contrat une indemnité de rapatriement équivalente à deux semaines de traitement, à condition que le contrat ne soit pas prolongé ou renouvelé.

LES CONDITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT À TOUS LES AGENTS RECRUTÉS SUR LE PLAN INTERNATIONAL :

Indemnité pour frais d'études : Les frais d'études peuvent être remboursés sur justificatifs pour les enfants à charge, à concurrence de 75 % des frais encourus, conformément à la politique du PROE en la matière. Cette indemnité est actuellement plafonnée à 15 600 SAT (6 190 USD) par an et par enfant à charge, avec un maximum de 46 800 SAT (18 571 USD) par an et par famille de 3 enfants ou plus.

Aide au logement : Les agents recrutés sur le plan international reçoivent une aide au logement correspondant à 75 % du loyer normalement perçu au Samoa pour un logement meublé pour expatrié.

Cette aide s'élève actuellement à 2 328 SAT (924 USD) par mois. Elle fait l'objet d'une révision annuelle et d'un ajustement en fonction des fluctuations du marché locatif local.

Aide en matière de sécurité: Les dépenses en matière de sécurité peuvent être remboursées sur justificatifs jusqu'à un maximum de 2 400 SAT (952 USD) par an, conformément à la politique du PROE en la matière.

Congés annuels : 25 jours ouvrables par an, avec un cumul maximum de 50 jours.

Congé de maladie : 30 jours ouvrables par an, avec un cumul maximum de 90 jours.
Congés divers : Divers congés sont également disponibles : congés de maternité, congés pour raisons familiales graves, congés de paternité, congés pour examens et congés spéciaux (sans solde).

Déplacements officiels : Le PROE prend en charge les frais de déplacement nécessairement encourus par les fonctionnaires appelés à voyager en mission officielle hors d'Apia.

Assurance-vie et assurance décès accidentel et invalidité : Tous les employés sont couverts 24 heures sur 24 par la police d'assurance-vie et d'assurance décès accidentel et invalidité du PROE.

Assurance-maladie : La totalité des frais médicaux, dentaires et d'opticien raisonnables de tous les employés et de leurs personnes à charge sont couverts conformément aux conditions et modalités du régime d'assurance-maladie du PROE.

Pension de retraite : Les agents expatriés recrutés sur le plan international reçoivent une indemnité de retraite correspondant à 7 % de leur traitement de base. Pour les ressortissants samoans, le PROE verse 7 % du traitement de base à la Caisse nationale de retraite du Samoa.

Formation et perfectionnement
Les possibilités de formation et de perfectionnement seront établies en fonction du système d'amélioration des résultats personnels approuvé par le PROE et du plan d'amélioration des résultats personnels du titulaire du poste.

Définitions :
« Personne à charge » : conjoint (e) ou enfant à charge d'un employé.

Enfant à charge : enfant par le sang ou adopté, célibataire et légalement à charge d'un employé :

- âgé de moins de 16 ans, ou ;
- âgé de moins de 19 ans, s'il étudie à plein temps dans un établissement secondaire ; ou ;
- âgé de moins de 25 ans, s'il est inscrit et étudie à plein temps dans une université ou un autre établissement d'enseignement supérieur ; ou ;
- infirme mental ou physique.

« Expatrié » : agent recruté sur le plan international qui n'est ni citoyen ni résident permanent du Samoa, et qui n'y réside qu'en vertu de son emploi au PROE.

Égalité des chances : Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances dans l'emploi. Les postes du PROE ne font l'objet d'aucune discrimination entre hommes et femmes.

Généralités : Tout engagement est soumis aux dispositions du Règlement du personnel du PROE, dont un exemplaire sera fourni à chaque candidat retenu.

D. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

INDISPENSABLE : Les candidatures doivent être accompagnées des pièces suivantes :

1. Formulaire de candidature dûment rempli – téléchargeable à la section *Employment* de notre site web ;
2. Curriculum vitae détaillé.

Les candidatures incomplètes ou non accompagnées du formulaire de candidature du PROE dûment rempli ne seront pas prises en considération.

Soumission des candidatures :

a) **PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE** : Les candidatures devront être adressées à recruitment@sprep.org avec l'objet « **Application for Climate Finance Adviser** » OU

b) **PAR COURRIER OU TÉLÉCOPIE :** Les candidatures devront être adressées à : The Director General, SPREP, P O Box 240, Apia, ou télécopiées au (685) 20 231 et porter la mention « **Application for Climate Finance Adviser**".

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Mme Luana Chan-Jamieson, Administrateur adjoint des ressources humaines (685) 21 929 poste 230, or par courrier électronique : luanac@sprep.org

Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 12 juin 2015 : Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances dans l'emploi